

Entretien avec le ministre italien de la Justice, Andrea Orlando

«Les détenus marocains en Italie pourront être rapatriés s'ils le souhaitent»

Le Maroc et l'Italie renforcent leur coopération dans le domaine de la justice. Rabat et Rome viennent en effet de signer deux accords de coopération judiciaire. Dans un entretien accordé au «*Matin*», le ministre italien de la Justice, Andrea Orlando, explique l'importance de cette coopération pour les relations bilatérales.

Le Matin : Dans quelle cadre s'inscrit votre visite au Maroc ?

Andrea Orlando : D'abord, je tiens à souligner que c'est la première visite que j'effectue à un pays étranger depuis que j'ai été nommé ministre. Il s'agit d'une visite qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations de coopération entre le Maroc et l'Italie. Comme vous le savez, les deux pays entretiennent depuis toujours d'excellentes relations d'amitié et notre objectif actuellement est de consolider les différentes formes de coopération afin qu'elles soient à la hauteur des relations ancestrales liant nos deux nations.

Le renforcement de la coopération dans le domaine judiciaire témoigne justement de cette volonté affichée par les deux pays d'améliorer les différents volets de notre partenariat. Les deux pays qui sont liés par plusieurs accords, notamment dans le domaine institutionnel et commercial, se doivent de compléter cette coopération par l'établissement d'autres aspects de partenariat, car actuellement la coopération bilatérale reste en deçà des aspirations et des attentes des deux parties. Le souci de développer davantage nos relations découle également du fait que l'Italie accueille une importante communauté marocaine. Il convient donc de l'encadrer à travers le renforcement des liens avec le Maroc, d'autant qu'elle participe au développement de l'Italie.

Vous venez de conclure mardi dernier deux accords de coopération avec le ministère de la Justice marocain dans le domaine judiciaire. Quelle est la portée de ces conventions ?

En effet, nous venons de conclure deux accords avec le ministère marocain de la Justice dans le but de renforcer et d'intensifier la coopération entre les ju-

ridictions des deux pays. La première convention porte sur les modalités de transfert des détenus marocains dont les affaires ont déjà été jugées et qui, en vertu de cet accord, pourront désormais être rapatriés, s'ils le veulent, à leur pays d'origine afin qu'ils puissent purger leurs peines près de leurs familles et faciliter par conséquent leur réintégration au sein de la société. Quant au deuxième accord, il porte sur l'amendement de clauses liées à la convention signée à Rome en 1971 et qui concerne l'exécution des jugements et le transfèrement des criminels.

Pourquoi avez-vous donc attendu toutes ces années pour renouveler un accord signé il y a plus de 40 ans ?

Nous avons jugé dans un premier temps que cet accord était suffisant, mais nous nous sommes rendu compte par la suite que ce n'était pas le cas, vu le poids croissant des deux pays dans la région méditerranéenne. Aujourd'hui, nous sommes conscients de l'importance du renforcement de nos relations avec le Maroc et je peux même dire qu'avec la signature de ces deux conventions, les deux pays entament une nouvelle phase de coopération et ce n'est que le début d'un partenariat encore plus fort. Et pour témoigner de notre engagement à raffermir les liens entre les deux pays, nous avons invité officiellement le ministre de la Justice et des libertés, Mustapha Ramid, à se rendre en Italie afin d'examiner les autres aspects de coopération et échanger les expériences dans ce domaine.

Doit-on comprendre que d'autres conventions vont suivre dans d'autres domaines entre les deux pays ?

Tout ce que je peux vous dire actuellement c'est que l'Italie est désormais



Andrea Orlando.

consciente du rôle important que joue le Maroc dans le Maghreb et ses efforts en matière du maintien de la stabilité dans la région. En partant de ce fait, l'Italie aspire à renforcer davantage ses liens avec le Royaume et invite d'ailleurs les autres pays relevant de l'Union européenne à faire de même afin de pouvoir avancer sur différents dossiers ayant un lien direct avec la Méditerranée, notamment la politique environnementale, le développement industriel.

Quelles sont les principales difficultés auxquelles sont confrontés les MRE en Italie dans le domaine judiciaire ?

Il n'existe pas de difficultés particulières. Je pense que la communauté marocaine s'intègre très bien dans la société italienne et rencontre très peu de difficultés dans ce sens.

Comment évaluez-vous les réformes engagées par le Maroc au cours des 10 dernières années, notamment l'amorce du chantier de la réforme de la justice ?

L'Italie suit avec beaucoup d'intérêt les différentes réformes engagées par le Maroc dans différents domaines et salue le Royaume pour ses initiatives avant-gardistes. Le Royaume est désormais considéré comme l'un des pays les plus forts de la région qui connaît une dynamique de modernisation très importante, ce qui fait de lui un pays en pleine émergence. Force est de reconnaître par ailleurs que des efforts considérables sont fournis pour garantir l'indépendance de la justice. ■

Propos recueillis par Youssa Amrani